

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

54308

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5059 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BELLAZ ABDERRAHIM

Date de naissance : 1956

Adresse : 20, Rue de l'Yssene des Sultans

Im chifas, Casablanca

Tél. : 06 71 80 25 77

Total des frais engagés : 52000 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr LAGLAOU BAKHIYI Mouloud  
Dermatologue  
Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tél. 05 22 20 78 22

Date de consultation : 12/01/2022

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : Dr. BAKHIYI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie a un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14 JAN. 2022

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/20	Ce	C	300.00	DR CLAOU Dernier logement 11 Rue Alai Ben Abdellah Tel. 05.22.07.82.25

## EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie <i>l'Ermitage</i>	22/12/2022	6290

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

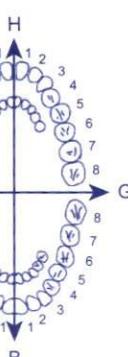
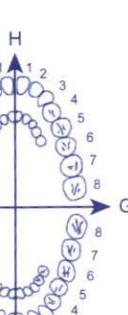
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$  \begin{array}{r}  H & 25533412 & 21433552 \\  D & 00000000 & 00000000 \\  & \hline  & 00000000 & 00000000 \\  & 35533411 & 11433553  \end{array}  $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur LAGLAOUI B. Mohamed

Spécialiste des Maladies de la peau  
et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles

Esthétique : Laser, Botox,

Comblement des rides

Ancien attaché des hôpitaux de France

الدكتور الكلاوي باخيي محمد

أخصائي في أمراض الجلد

والشعر والأمراض التنايسية

خريج كلية الطب بتور - فرنسا

خبير محلف لدى المحاكم

علاج بالليزر، التجميل

علاج التجاعيد

دار البيضاء: 22-12-20  
Casablanca, le :

Breast Aesthetic

1) Dipoleine pb.

2300 patients feel good

2) ALERZ

19/1

44.00

67.00

Dr LAGLAOUI BAKHIFIYI Mohamed  
Dermatologue  
11 Rue Allal Ben Abdallah - Casablanca  
Tel 05.22.20.78.25

Pharmacie l'Ermitage

48, Avenue l'Ermitage - Casablanca  
Tel: 05.22.26.19.24 Fax: 022.00.01.76

LOT : 200908  
UT AV : 06/2023  
PPV : 44,050H

PPV (DH) : LOT N° : UT AV :



611 800115 012 0  
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g  
P.P.V : 23,90DH  
Distribué par MSD Maroc  
B.P. 136 Bouskoura